

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES
1^{er} Octobre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Siège # 5 vacant
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 1^{er} Octobre 2025

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025

4. CONSEIL

4. Rapport du maire

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Dépôt des états financiers 2024
- 5.3 Autorisation de paiement facture des ingénieurs Tetra Tech QI pour la construction du nouveau bureau au montant de 2,433.15 \$
- 5.4 Autorisation de paiement facture de l'entrepreneur Construction René Bouchard pour le nouveau bureau municipal pour une somme de 96,380.62 \$ (dernier versement)
- 5.5 Autorisation de paiement facture des architectes Rive Architecture pour la construction du bureau municipal au montant de 1,210.12 \$

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Intention de collaboration pour un projet de partage de ressources humaines en gestion et analyse des eaux (suivi) Intention d'utiliser les services de la municipalité de Les Méchins à la fin du contrat avec Nordikeau

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2025-10-105 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé, cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2025-10-106 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

ADOPTÉE

2025-10-107 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

2025-10-108 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 9 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 9 septembre au 1^{er} octobre 2025 pour un montant de 59,900.68 \$ numérotés consécutivement de 7884 à 7915 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2025-10-109 ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Considérant que les états financiers 2024 ont été présentés et expliqués aux membres du Conseil par la directrice générale ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) ;

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte et approuve le dépôt des états financiers pour l'exercice financier 2024 et le rapport du vérificateur externe, préparés la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

2025-10-110 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TRETA TECH — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — FACTURE # F — 60934045

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- TETRA TECH facture # 60934045 : 2,433.15 \$
Surveillance des travaux , plans finaux, dépenses

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2025-10-111 AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE # 5
— CRB CONSTRUCTION — PROJET
CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX
— DEMANDE DE PAIEMENT # 5

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et la demande de paiement # 5, à savoir :

CRB Construction Décompte # 5 : 96,380.62 \$ Construction
bureau municipal

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2025-10-112 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE —
RIVE ARCHITECTURE — PROJET
CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX
— FACTURE # F 2687

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Rive Architecture facture # 2687 : 1,210.12 \$
Suivi de projet , déplacement

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2025-10-113 INTENTION DE COLLABORATION POUR UN
PROJET DE PARTAGE DE RESSOURCES
HUMAINES EN GESTION ET ANALYSE DES
EAUX

Considérant que le contrat actuel avec la firme Nordikeau pour les services de gestion et d'analyse des eaux viendra à échéance en mai prochain ;

Considérant que la Municipalité anticipe une augmentation significative des coûts pour le renouvellement de ce contrat ou pour la prestation de services similaires ;

Considérant que la Municipalité souhaite favoriser une approche de collaboration intermunicipale afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines spécialisées dans ce domaine ;

Considérant que la municipalité de Les Méchins procédera à l'embauche de 2 techniciens analystes à l'automne 2025 et qu'elle offre aux autres municipalités ses services de gestion et analyse des eaux au prix coûtant des ressources et au prorata des heures d'utilisation.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité exprime son intention d'utiliser les services en gestion et analyse des eaux de la municipalité de Les Méchins à la fin de son contrat avec Nordikeau;

QUE cette résolution soit transmise à la municipalité de Les Méchins ainsi qu'à la MRC de La Matanie afin de favoriser la concertation régionale sur cette initiative.

ADOPTÉE

**2025-10-114 REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 27 200 \$
RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE
21 SEPTEMBRE 2025 POUR PROJET MISE AUX
NORMES DE L'EAU POTABLE**

Considérant que la municipalité aura bientôt un refinancement à réaliser;

Considérant que le refinancement est inférieur à 100 000 \$ et que la municipalité peut transiger directement avec son institution financière;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre qui lui est faite en date du 1^{er} octobre 2025 de LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2025 au montant de 27 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 268.

QUE la période d'amortissement est de 5 ans pour un taux de 4,820% et répartis comme suit :

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

4 900 \$	4,820 00 %	2026
5 200 \$	4,820 00 %	2027
5 400 \$	4,820 00 %	2028
5 700 \$	4,820 00 %	2029
6 000 \$	4,820 00 %	2030

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE monsieur Bruno Fournier, maire, et madame Linda Imbeault, directrice générale greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite transaction pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2025-10-115 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR TRAVAUX CÔTE DE LA RUE DE LA MER

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise une dépense afin d'effectuer les travaux nécessaires pour abaisser l'accotement de la côte située sur la rue de la Mer, et ce, dans le but de prévenir l'accumulation d'eau sur la chaussée.

ADOPTÉE

Une période de questions est tenue.

2025-10-116 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h40.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date